

REPUBLIQUE FRANCAISELIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-200618-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 juin 2018

Etaient présents:

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Patrice GARNIER, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Michel TURCO, M. André COSSÉ (absent à partir du sujet n°8), M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gilles-André JEANSON, M. Hervé GROSSIN, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, M. Pascal SIMON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, Mme Elisabeth GOUILLER, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, Mme Nathalie CARDIN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

Mme Sylvie QUENEAU, M. Jean-Pierre PAUL, M. Jean-Claude DENIS, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Vanessa VERMEERSCH, M. Francis COUSTEAU.

Ont donné pouvoir :

Mme Sylvie QUENEAU	à Mme Nathalie BERTON
M. Jean-Pierre PAUL	à M. Jean-Christophe GASSOT
M. Jean-Claude DENIS	à M. Eric DELHOMMAIS
M. Jean-Charles GARREAU	à Mme Virginie GATIEN
M. Francis COUSTEAU	à Mme Nathalie CARDIN

Secrétaire de séance : Monsieur Michel TURCO

A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription du sujet suivant à l'ordre du jour :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Modification statutaire n°3 – Approbation des statuts de Touraine Vallée de l'Indre

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2018 est adopté à l'unanimité.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 01 mai au 08 juin 2018. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 1. <u>Approbation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes du Val de l'Indre</u>: Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport annuel d'activités 2016 de la Communauté de Communes du Val de l'Indre.
- 2. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 3 avril 2018 relatif au transfert de la compétence « Aires d'accueil des gens du voyage » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **DESAPPROUVE** le rapport définitif de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 3 avril 2018 relatif au transfert de la compétence « Aires d'accueil des gens du voyage ».
- N'AUTORISE PAS Monsieur le Maire, à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

FINANCES LOCALES

- 3. <u>Remboursement de frais engagés par un particulier :</u> Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions :
 - **AUTORISE** le paiement de la somme de 399.98 € à XXXXXXXX.
 - **DIT** que les crédits seront imputés au compte 6745 « Subventions aux personnes de droit privé » du budget de la ville.
- 4. <u>Demande de subvention pour l'achat d'un véhicule utilitaire hydrogène auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) :</u> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement de l'opération tel que figurant ci-après :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Véhicule utilitaire H2	26 000 €	SIEIL	3 500 €
		Autofinancement	5 860 €
		LEADER	16 640 €
Total	26 000 €	Total	26 000 €

- **SOLLICITE** auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire une subvention d'un montant de 3 500 €.
- **PRÉCISE** avoir sollicité auprès du Syndicat Mixte du Pays Indre et Cher une subvention au titre du programme Leader d'un montant de 16 640 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.
- 5. <u>Modification des tarifs de droits de place du marché :</u> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **FIXE** ainsi qu'il suit les droits de place :

le ml par Jour	le ml par jour au	le ml par jour à	Electricité par
non abonnés	trimestre	l'année	jour
1.00 €	0.75€	0.50 €	1.00€

- **DIT** que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2018, sur facture, pour les abonnés au trimestre et à l'année.
- **DIT** que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} août 2018, au ticket, pour les occasionnels.

DOMAINE ET PATRIMOINE

- 6. <u>Acquisition amiable des parcelles de terrain E n° 2109-2110 [GENNERET]</u> : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **AUTORISE** l'acquisition amiable des parcelles de terrain cadastrées section E n° 2109-2110 d'une contenance totale de 2 189 m² appartenant à la succession de M. Marcel GENNERET, à savoir M. Gilles GENNERET, domicilié XXXX; Mme Michèle GENNERET FOINANT, domiciliée XXXX; Mme

- Françoise GENNERET, domiciliée XXXX; Mme Jacqueline GENNERET XXXX moyennant le paiement du prix global de **10 000 euros** [dix mille euros].
- **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur et imputés au BP 2018, chapitre 21, article 2111.
- **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront passés en l'office notarial de Maître LUSSEAU, notaire à CORMERY.

FONCTION PUBLIQUE

- 7. <u>Ressources Humaines Modification du tableau des effectifs Création de postes : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</u>
- **DECIDE** la création d'un poste de surveillant de restaurant scolaire à 11/35ème,
- **DECIDE** la création d'un poste de surveillant de restaurant scolaire à 8/35^{ème},
- **DECIDE** la création d'un poste de surveillant de restaurant scolaire à 7,5/35ème,
- **DECIDE** la création de deux postes de surveillant de restaurant scolaire à 4,5/35 ème,
- **DECIDE** d'appliquer ces changements à compter du 1^{er} septembre 2018,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Voirie

- 8. <u>Classement dans la voirie publique communale augmentation des mètres linéaires de voirie :</u> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- MODIFIE le tableau de classement de la voirie publique communale,
- **PRÉCISE** que cette modification emporte classement de l'ensemble des voies qui y figurent à la voirie publique communale,
- ARRETE par voie de conséquence, le linéaire de la voirie publique communale à 108.257,73 mètres linéaires,
- MANDATE Monsieur le Maire, ou son représentant, à assurer l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document utile à cette fin.
- 9. <u>Dotation Globale de Fonctionnement des Communes et Dotation de Solidarité Rurale revalorisation des mètres linéaires de voirie : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :</u>
- CONSTATE que du fait de la modification du tableau de la voirie publique communale intervenue par délibération de ce jour, le linéaire de la voirie publique communale est désormais de 108.257,73 mètres linéaires (en augmentation de 45.162 mètres linéaires par rapport au linéaire retenu pour le calcul des dotations de l'Etat 2017 : 63.096 mètres linéaires),
- **PRECISE** que ces nouvelles données devront être intégrées pour la part voirie dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale, part principale et part fraction cible,
- MANDATE Monsieur le Maire, ou son représentant, à assurer l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document utile à cette fin.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

- 10. Convention tripartite avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre d'une campagne de souscription publique en faveur de la sauvegarde du patrimoine de l'Eglise Saint-Médard : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** d'accepter l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises, pour le financement du projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de souscription correspondante à intervenir.
- LANCE la campagne de mécénat populaire pour la restauration du patrimoine de l'Eglise Saint-Médard.
- **PRÉCISE** que l'animation de cette opération est assurée par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Esvrien (ASPE).
- 11. <u>Motion Capacité d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au 11ème programme :</u> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **MANIFESTE** son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe «l'eau paye l'eau» et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans.
- **EXIGE** que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin,

- CONTESTE l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018.
- **EXIGE** que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11es programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention.
- SOUHAITE participer aux Assises de l'eau et ATTEND qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever.

La présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et au Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 12. <u>Modification statutaire n°3 Approbation des statuts de Touraine Vallée de l'Indre :</u> A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **ACCEPTE** la troisième modification statutaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre consistant à harmoniser les compétences facultatives au 1^{er} janvier 2019 et valant approbation des statuts ;
 - **TRANSMET** cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

QUESTIONS DIVERSES

ESVRES-SUR-INDRE, le 27 juin 2018

Le Maire, Jean-Christophe GASSOT